

PROVISOIRE

E/2007/SR.47

9 août 2007

Original: FRANÇAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2007

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 47^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 27 juillet 2007, à 10 heures

Président: M. MÉRORÈS (Haïti) (Vice-Président)

puis: M. ČEKUOLIS (Lituanie)

SOMMAIRE

DÉBAT CONSACRÉ AUX QUESTIONS DIVERSES (*suite*):

APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES
ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIÉS À L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES (*suite*)

DÉBAT CONSACRÉ AUX QUESTIONS DE COORDINATION:

LE RÔLE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES DANS LA PROMOTION DU
PLEIN-EMPLOI PRODUCTIF ET D'UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS (*suite*)

DÉBAT CONSACRÉ AUX QUESTIONS DIVERSES (*suite*)

APPLICATION ET SUIVI DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES GRANDES
CONFÉRENCES ET RÉUNIONS AU SOMMET ORGANISÉES SOUS L'ÉGIDE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (*suite*)

- a) SUITE DONNÉE À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT
DU DÉVELOPPEMENT (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.07-62973 (F) 060807 090807

- b) EXAMEN ET COORDINATION DE L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS POUR LA DÉCENNIE 2001-2010
(*suite*)

QUESTIONS DE COORDINATION, QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS (*suite*)

- h) PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA (ONUSIDA)
(*suite*)
- e) INTÉGRATION D'UNE PERSPECTIVE SEXOSPÉCIFIQUE DANS TOUTES LES POLITIQUES ET TOUS LES PROGRAMMES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES
(*suite*)

QUESTIONS SOCIALES ET QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME
(*suite*)

- a) PROMOTION DE LA FEMME (*suite*)

COOPÉRATION RÉGIONALE (*suite*)

QUESTIONS RELATIVES À L'ÉCONOMIE ET À L'ENVIRONNEMENT (*suite*)

- a) DÉVELOPPEMENT DURABLE (*suite*)
- e) ENVIRONNEMENT (*suite*)
- g) ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉVELOPPEMENT (*suite*)
- h) COOPÉRATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE FISCALE (*suite*)
- k) CARTOGRAPHIE (*suite*)

QUESTIONS SOCIALES ET QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME
(*suite*)

- a) PROMOTION DE LA FEMME (*suite*)
- i) CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES GÉNÉTIQUES ET NON-DISCRIMINATION
(*suite*)
- a) PROMOTION DE LA FEMME (*suite*)
- e) HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (*suite*)
- g) DROITS DE L'HOMME (*suite*)
- h) INSTANCE PERMANENTE SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES (*suite*)

INSTITUTS DE RECHERCHE ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES (*suite*)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION (*suite*)

CLÔTURE DE LA SESSION

La séance est ouverte à 10 h 25.

DÉBAT CONSACRÉ AUX QUESTIONS DIVERSES (*suite*):

APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES
ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIÉS À L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES (point 9 de l'ordre du jour) (*suite*)

M. SMITH (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), exerçant son droit de réponse, dit que la souveraineté du Royaume-Uni sur les îles Falkland, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud est incontestable et que le principe de la libre détermination des peuples veut qu'elle ne peut faire l'objet d'aucune négociation sans l'assentiment des habitants des îles.

M. MARTINEZ GONDRA (Observateur de l'Argentine), exerçant son droit de réponse, dit qu'en posant sa souveraineté sur les îles disputées comme absolue et non négociable, le Royaume-Uni méconnaît les recommandations de l'Assemblée générale, qui a maintes fois invité les parties à trouver un règlement pacifique au différend par la négociation. De plus, le principe de la libre détermination des peuples ne s'applique pas en l'occurrence puisque les forces britanniques ont envahi les îles en 1833 et chassé leur population pour y installer des colons.

DÉBAT CONSACRÉ AUX QUESTIONS DE COORDINATION:

LE RÔLE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES DANS LA PROMOTION DU
PLEIN-EMPLOI PRODUCTIF ET D'UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS (point 4 de
l'ordre du jour) (*suite*)

Projet de résolution E/2007/L.32

Le PRÉSIDENT informe le Conseil que le projet de résolution E/2007/L.32, intitulé «Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des

Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16», n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

Le projet de résolution E/2007/L.32 est adopté.

M^{me} GOMES (Portugal), parlant au nom de l'Union européenne, dit que le rôle du Conseil doit être renforcé dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies.

L'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 61/16, la tenue de l'examen ministériel annuel et la mise en place du Forum pour la coopération en matière de développement représentent des mesures concrètes faisant suite aux paragraphes 155 et 156 du Document final du Sommet mondial de 2005, qui sont ainsi partiellement mis en œuvre. L'Union européenne attend avec intérêt la réforme du Conseil qui sera entreprise en application de la décision 2006/206. Elle voit dans le programme de travail pluriannuel un instrument adéquat, qui permettra aux organes subsidiaires du Conseil, aux organisations internationales et à la société civile de contribuer utilement à l'examen ministériel annuel.

Projet de résolution E/2007/L.33

Le PRÉSIDENT informe le Conseil que le projet de résolution E/2007/L.33, intitulé «Thème du débat consacré aux questions de coordination en 2008», n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

Le projet de résolution E/2007/L.33 est adopté.

Le PRÉSIDENT dit que le Conseil a ainsi terminé l'examen du point 4 de l'ordre du jour et déclare le débat consacré aux questions de coordination de la session de fond de 2007 clos.

DÉBAT CONSACRÉ AUX QUESTIONS DIVERSES (*suite*):

APPLICATION ET SUIVI DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES GRANDES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS AU SOMMET ORGANISÉES SOUS L'ÉGIDE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (point 6 de l'ordre du jour) (*suite*)

- a) SUITE DONNÉE À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT (*suite*)

Projet de résolution E/2007/L.31

Le PRÉSIDENT informe le Conseil que le projet de résolution E/2007/L.31, intitulé «Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement», n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

Le projet de résolution E/2007/L.31 est adopté.

- b) EXAMEN ET COORDINATION DE L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS POUR LA DÉCENNIE 2001-2010 (*suite*)

Projet de résolution E/2007/L.36

Le PRÉSIDENT informe le Conseil que le projet de résolution E/2007/L.36, intitulé «Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010», n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

Le projet de résolution E/2007/L.36 est adopté.

Le PRÉSIDENT rappelle que le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (A/62/89-E/2007/76). Le Conseil souhaitera peut-être dire sa satisfaction des travaux de l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement, dont il est rendu compte dans l'annexe au document.

Il en est ainsi décidé.

QUESTIONS DE COORDINATION, QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS (point 7 de l'ordre du jour) (*suite*)

h) PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA (ONUSIDA) (*suite*)

Projet de résolution E/2007/L.23

M. PHUANGKETKEOW (Thaïlande) dit que l'Albanie, le Bélarus, le Danemark, El Salvador, la Finlande, la Grèce, le Guyana, le Luxembourg, Monaco, le Paraguay, la Pologne, la Turquie et l'Ukraine se joignent aux auteurs du projet de résolution E/2007/L.23, intitulé «Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)».

Le projet de résolution E/2007/L.23 est adopté.

M. MILLER (États-Unis d'Amérique) rappelle que son pays s'oppose à toute interprétation de l'expression «santé en matière de sexualité et de procréation» qui équivaudrait à une approbation de l'avortement. De plus, la propagation du VIH/sida doit être combattue par une stratégie globale fondée sur les trois principes suivants: l'abstinence pour les jeunes et les autres personnes non mariées et le retardement du premier rapport sexuel, la fidélité mutuelle et la réduction du nombre de partenaires pour les adultes sexuellement actifs et l'emploi du préservatif pour ceux qui ont des comportements sexuels à risque. Toute intervention doit prendre en compte les besoins, les caractéristiques épidémiologiques et les normes sociales et culturelles observables au niveau local, et être coordonnée avec les stratégies de lutte contre le VIH/sida mises en place par le gouvernement concerné.

M. AMEERAJWAD (Sri Lanka) dit que son pays a réussi à contenir la pandémie au niveau national et à venir en aide aux personnes touchées. Plusieurs facteurs y ont contribué: la faible fréquence des rapports sexuels occasionnels, le bon accès aux soins de santé, le succès des programmes de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, le petit nombre de consommateurs de drogues injectables et la position sociale favorable des femmes. Outre leur action dans le domaine médical, les pouvoirs publics sri-lankais combattent les facteurs sociaux, politiques, juridiques et économiques qui favorisent la propagation du virus. Enfin, le

représentant rappelle que Sri Lanka accueillera en août 2007 le huitième Congrès international sur le sida pour l'Asie et le Pacifique.

- e) INTÉGRATION D'UNE PERSPECTIVE SEXOSPÉCIFIQUE DANS TOUTES LES POLITIQUES ET TOUS LES PROGRAMMES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES
(*suite*)

QUESTIONS SOCIALES ET QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME
(point 14 de l'ordre du jour) (*suite*)

- a) PROMOTION DE LA FEMME (*suite*)

Projet de résolution E/2007/L.28

Le PRÉSIDENT informe le Conseil que le projet de résolution E/2007/L.28, intitulé «Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies», n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

Le projet de résolution E/2007/L.28 est adopté.

M. MARTABIT (Observateur du Chili) dit que l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et les programmes du système des Nations Unies est un instrument utile pour rendre le système plus égalitaire. Le Chili se félicite notamment de la nomination d'une conseillère spéciale pour la parité des sexes et la diversité à l'UNICEF, un exemple dont les autres organismes des Nations Unies pourraient s'inspirer.

M^{me} CARVALHO (Portugal), parlant au nom de l'Union européenne, dit que la promotion de la femme et de l'égalité entre les sexes est un élément essentiel de la mission du système des Nations Unies, susceptible d'aider à réduire la pauvreté et à stimuler la croissance.

L'Union européenne est très attachée au renforcement du dispositif du système en matière de parité entre les sexes et tient à rappeler que l'idée de créer une entité spécialement chargée de cette question trouve son origine dans le fait que le dispositif existant est incohérent, sous-financé et atomisé. Le renforcement visé ne peut consister en un simple regroupement des mécanismes existants sous un nouveau chapeau; il doit assurer une plus grande cohérence en

associant fonctions normatives et analytiques et fonctions techniques, directives et programmatiques; et il doit toucher l'ensemble du système tout en reposant sur un mécanisme central ayant l'autorité nécessaire. À cet égard, confier ce rôle à un fonctionnaire ayant le rang de secrétaire général adjoint est une solution raisonnable et les recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies constituent une bonne base de travail.

COOPÉRATION RÉGIONALE (point 10 de l'ordre du jour) *(suite)*

M^{me} PLINER (secrétariat) appelle l'attention du Conseil sur le fait qu'en prenant note de l'additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2007/15/Add.1), le Conseil prendra note de plusieurs résolutions et décisions adoptées par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à sa soixante-troisième session. Celles-ci figurent aussi dans le rapport annuel de la Commission (E/2007/39-E/ESCAP/63/35) et sont accompagnées d'un état des incidences sur le budget-programme (annexe I du même document), lesquelles restent valables.

Le PRÉSIDENT invite le Conseil à prendre note des documents suivants: «Coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes» (E/2007/15 et Add.1 et 2); «Conjoncture économique, risques et perspectives pour l'économie des pays de la région de la Commission économique pour l'Europe» (E/2006/16); «Aperçu général de la situation économique et sociale de l'Afrique, 2007» (E/2007/17); Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2007» (E/2007/18); «Amérique latine et Caraïbes: situation économique et perspectives en 2006-2007» (E/2007/19) et «Résumé de l'Étude sur la situation économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en 2006-2007» (E/2007/20).

Il en est ainsi décidé.

QUESTIONS RELATIVES À L'ÉCONOMIE ET À L'ENVIRONNEMENT

a) DÉVELOPPEMENT DURABLE (point 13 a) de l'ordre du jour) (*suite*)

Projet de résolution E/2007/L.34

Le PRÉSIDENT informe le Conseil que le projet de résolution E/2007/L.34, intitulé «Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa neuvième session», n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

Le projet de résolution E/2007/L.34 est adopté.

M. ESTEVES (Portugal), parlant au nom de l'Union européenne, prend acte des éléments et des avis formulés par le Comité des politiques de développement dans son rapport sur les travaux de sa neuvième session, notamment de ses recommandations relatives aux changements climatiques, à l'élimination de la pauvreté et aux PMA, questions qui, de l'avis de l'Union européenne, sont de première importance pour répondre aux défis actuels en matière de développement.

Projets de résolution E/2007/L.35 et E/2007/L.9

Le PRÉSIDENT informe le Conseil que le projet de résolution E/2007/L.35, intitulé «Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa huitième session», n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

Le projet de résolution E/2007/L.35 est adopté.

M. ESTEVES (Portugal) salue au nom de l'Union européenne les progrès remarquables accomplis par le Samoa au cours des dernières années en matière de développement et félicite également ce pays pour ses diverses initiatives aux plans national et international concernant le processus de sortie de la catégorie des pays les moins avancés. L'Union européenne se déclare pleinement favorable à la période de transition de trois ans ménagée au Samoa, lequel mettra certainement à profit cette période avec ses partenaires de développement pour faire en sorte que ses acquis ne soient pas remis en cause consécutivement à son reclassement. L'Union européenne compte parmi les partisans les plus actifs de la

catégorie des PMA, et estime impératif que cette catégorie reste crédible et ne comporte que les pays en développement les moins avancés. À cet égard, elle réaffirme l'importance du caractère indépendant des experts du Comité des politiques de développement et souligne à nouveau la pertinence des conclusions rendues par ce dernier, y compris en ce qui concerne l'inscription de pays sur la liste des PMA et le reclassement de pays figurant sur cette liste, dans le contexte de son examen triennal des PMA. L'Union européenne souligne à nouveau que le fait de sortir de la catégorie des PMA doit être considéré comme une étape positive dans le développement économique d'un pays. Elle n'en est pas moins consciente que les pays reclassés doivent bénéficier d'une transition harmonieuse pour pouvoir s'adapter et ne pas avoir à remettre en cause leurs programmes et projets de développement. Elle continuera d'œuvrer pour des mesures en faveur de pays qui sortent de la catégorie des PMA dans le cadre de la stratégie de transition sans heurt.

M. JAZAIRY (Algérie) se félicite de l'adoption de ce projet de résolution qui marque le passage d'un nouveau pays au statut de pays à revenu intermédiaire. Il souligne que les pays qui sont dans ce cas, notamment en Afrique où le taux de croissance en 2006 a été remarquable, ne doivent pas être sanctionnés mais récompensés et encouragés, d'où la nécessité d'une stratégie de transition harmonieuse qui prévoit, non pas une diminution du soutien, mais une transformation qualitative de l'aide en direction de ces pays.

M. BAGCHI (Inde) dit que le critère de la vulnérabilité sur lequel insiste la décision concernant le Samoa est une question fondamentale que le cas de ce pays a permis de mettre en évidence.

M. LOPES CABRAL (Guinée-Bissau) se réjouit de la réussite de Samoa, dont la sortie du groupe des PMA montre une fois de plus que la pauvreté n'est pas une fatalité et que, grâce à des efforts endogènes et à l'aide internationale, mais aussi à une bonne gestion des fonds et des ressources disponibles dans le pays, ainsi qu'à des institutions démocratiques viables, la lutte contre la pauvreté peut donner des résultats probants. Comme d'autres pays qui ont quitté cette catégorie, le Samoa a besoin du soutien actif de la communauté internationale, non seulement pour rester en dehors de la catégorie des PMA, mais aussi pour continuer de progresser.

Le PRÉSIDENT précise qu'il a été déclaré à plusieurs reprises lors des réunions informelles qui ont eu lieu à New York sur ce sujet que la sortie de Samoa de la catégorie des PMA ne signifiait aucunement l'arrêt ou la suspension de l'assistance de la communauté internationale. Le Conseil veillera à ce que le pays continue de bénéficier de cette assistance, en particulier pendant la période de transition.

Le PRÉSIDENT demande si, compte tenu de l'adoption du projet de résolution E/2007/L.35, l'auteur du projet de résolution E/2007/L.9 souhaite retirer son texte.

M. MILLER (États-Unis) répond par l'affirmative.

Il en est ainsi décidé.

Projet de décision orale sur la Papouasie-Nouvelle-Guinée

Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur la question de l'inscription de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur la liste des pays les moins avancés. Il propose concernant cette question le projet de décision orale ci-après, adopté à l'issue de consultations informelles tenues la veille:

«Le Conseil économique et social,

Rappelant la recommandation figurant dans le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa huitième session (2006/33) tendant à inscrire la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur la liste des pays les moins avancés, et notant que le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a décliné officiellement l'invitation à figurer dans cette catégorie de pays,

Décide de ne pas recommander à l'Assemblée générale l'inscription de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur la liste des pays les moins avancés.».

M. BAGCHI (Inde) déclare appuyer la décision de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il espère que le Comité des politiques de développement réexaminera ses méthodes de travail, de sorte que la décision de refuser ou d'accepter l'inscription sur la liste des PMA puisse être

prise avant que la recommandation du Comité n'intervienne, au lieu d'être assujettie à cette recommandation.

Projet de résolution E/2007/L.37

Le PRÉSIDENT informe le Conseil que le projet de résolution E/2007/L.37, intitulé «Alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural», n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

Le projet de résolution E/2007/L.37 est adopté.

M. RANARIVELO-RAZAFY (Madagascar) dit qu'en tant que premier pays pilote pour cette initiative, Madagascar se félicite de l'adoption du projet de résolution. Elle se réjouit aussi que deux autres pays, l'Angola et l'Éthiopie, aient déclaré leur intérêt à devenir les troisième et quatrième pays pilotes.

M. MAKIEKE (Angola) remercie les pays associés au projet de résolution et le secrétariat du Conseil d'avoir accepté de prendre en considération l'intérêt exprimé par l'Angola à devenir un pays pilote pour l'Alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural. La période de croissance économique qui s'amorce en Angola après plusieurs décennies de conflit devra, pour se stabiliser, obéir à plusieurs impératifs: diversification de l'économie, notamment par le développement du secteur agricole et de la production nationale, intensification des échanges commerciaux, et consolidation des relations entre tous les secteurs qui concourent à améliorer les conditions de vie en milieu rural. L'Angola estime que l'Alliance des Nations Unies pour le développement rural peut l'aider à atteindre ses objectifs en la matière, raison pour laquelle il souhaite faire partie des pays pilotes.

e) ENVIRONNEMENT (point 13 e) de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT propose que le Conseil prenne note du rapport du Secrétaire général sur les produits nocifs pour la santé et l'environnement (A/62/78-E.2007/62), et prie le Secrétaire général, en consultation avec les États membres et les entités intergouvernementales concernées, d'évaluer si la Liste récapitulative des produits dont la consommation ou la vente ont été interdites, ou rigoureusement réglementées, ou qui ont été retirés du marché ou qui n'ont pas été

approuvés par les gouvernements, continue de présenter un intérêt pour les États membres, et de lui faire rapport à sa session de fond de 2008.

Il en est ainsi décidé.

- g) ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉVELOPPEMENT (point 13 g) de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT propose de reporter l'examen du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa sixième session (2007/44) à la reprise de sa session de fond.

Il en est ainsi décidé.

- h) COOPÉRATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE FISCALE (point 13 h) de l'ordre du jour) (*suite*)

Projet de résolution E/2007/L.30

Le PRÉSIDENT suggère de reporter l'examen du projet de résolution intitulé «Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale» à la reprise de sa session de fond.

Il en est ainsi décidé.

- k) CARTOGRAPHIE (point 13 k) de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT croit comprendre que le Conseil aurait besoin de plus de temps pour formuler un projet de proposition concernant la recommandation 7 figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les travaux de la dix-septième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (E/CONF.97/7), qui traite de l'organisation de la dix-huitième Conférence. Il suggère donc que le Conseil décide de reporter l'examen de cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

QUESTIONS SOCIALES ET QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

a) PROMOTION DE LA FEMME (point 14 a) de l'ordre du jour) (*suite*)

Projet de résolution E/2007/L.29

Le PRÉSIDENT informe le Conseil que le projet de résolution E/2007/L.29, intitulé «Travaux futurs en vue de renforcer l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme», n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

M^{me} PLINER (secrétariat) indique que l'en-tête du projet de résolution doit être corrigé pour indiquer que le Pakistan en est l'auteur au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le projet de résolution E/2007/L.29, tel que corrigé oralement, est adopté.

i) CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES GÉNÉTIQUES ET NON-DISCRIMINATION (point 14 i) de l'ordre du jour) (*suite*)

Décision orale

Le PRÉSIDENT propose que le Conseil prenne note du rapport du Secrétaire général figurant dans le document E/2007/65/Add.1 et 2, et prie le Secrétaire général, en consultation avec les États membres, l'UNESCO et d'autres entités intergouvernementales, de recommander l'instance ou les instances les plus appropriées pour examiner la question de la confidentialité des données génétiques et de la non-discrimination, et de lui faire rapport à sa session de fond de 2008.

Il en est ainsi décidé.

Autres décisions orales au titre du point 14 de l'ordre du jour

Le PRÉSIDENT propose que le Conseil prenne note des documents ci-après au titre de divers alinéas du point 14: note du Secrétaire général sur les résultats des trente-septième et trente-huitième sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (E/2007/75), au titre du point 14 a); rapport oral sur les aspects de coordination des activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au titre du point 14 e); rapport

du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (E/2007/82), au titre du point 14 g); rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa sixième session (E/2007/43), au titre du point 14 h).

Il en est ainsi décidé.

INSTITUTS DE RECHERCHE ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES (point 15 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT propose que le Conseil prenne note du document E/2007/60, qui contient le rapport de l'École des cadres du système des Nations Unies à Turin (Italie).

Il en est ainsi décidé.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION
(point 1 de l'ordre du jour) (*suite*)

Demande d'octroi du statut d'observateur auprès du Conseil économique et social à une organisation intergouvernementale (E/2006/87)

Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur la demande d'octroi du statut d'observateur à une organisation intergouvernementale, l'Organisation internationale pour l'aménagement des urgences, figurant dans le document E/2006/87.

M. ADSETT (Canada) dit qu'une recherche d'informations est toujours en cours pour répondre à une question concernant cette demande, et suggère de reporter la décision à son sujet à une date ultérieure.

Le PRÉSIDENT prend note de la déclaration du représentant du Canada et suggère de reporter l'examen de la demande considérée.

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT annonce que le Conseil a ainsi achevé son débat consacré aux questions diverses.

CLÔTURE DE LA SESSION

M. Cekuolis prend la présidence.

M. SETH (Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination), donnant lecture d'une déclaration de M. Sha Zukang, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales dit que le Conseil économique et social est entré dans une nouvelle ère, et que la session de fond de 2007, en appliquant la vision du Sommet mondial de 2005, a ouvert de nouvelles perspectives pour les travaux du Conseil. Il remercie le Président et les autres membres du Bureau pour leur conduite avisée des travaux et leur profond dévouement aux activités du Conseil, ainsi que les délégations pour leur intérêt et leur collaboration. La session de fond de 2007 a vu apparaître de nombreuses innovations, qu'il s'agisse du choix des thèmes examinés, de la qualité des travaux préparatoires, de la forme des débats, du degré sans précédent d'engagement de toutes les parties prenantes, ou des partenariats renforcés constitués à la faveur de la foire aux innovations. Le Conseil économique et social doit continuer sur la lancée de ces nouveautés.

Le premier examen ministériel annuel, qui mettait spécialement l'accent sur la question de l'éradication de la pauvreté et de la faim, a dépassé toutes les attentes. Les exposés nationaux volontaires présentés par le Bangladesh, la Barbade, le Cambodge, le Cap-Vert, l'Éthiopie et le Ghana ont donné une idée beaucoup plus précise de la situation des pays qui s'efforcent d'atteindre cet objectif. Il en est ressorti cinq messages évidents. En premier lieu, les stratégies nationales de développement fonctionnent, mais les progrès sont lents; il faut donc accélérer et intensifier le processus de mise en œuvre. En deuxième lieu, le partenariat mondial doit être rendu plus efficace dans toutes ses dimensions. En troisième lieu, l'environnement économique mondial doit être mis davantage au service du développement et de la lutte contre la pauvreté. Quatrièmement, le suivi de la mise en œuvre des engagements et des responsabilités doit être renforcé. Enfin, il est urgent de s'attaquer à de nouvelles menaces comme les changements climatiques et la désertification qui entravent les efforts menés pour atteindre tous ces objectifs.

Le Conseil a trouvé cette année des façons innovantes d'aborder la question urgente des changements climatiques, grâce à des discussions franches au cours du débat de haut niveau, et aussi à l'initiative personnelle du Président du Conseil d'organiser un débat utile entre les

principaux décideurs, qui ont ouvert de nouvelles possibilités pour les travaux du Conseil sur ce sujet et dans d'autres domaines. Il convient de poursuivre ces efforts et de faire en sorte que le Conseil devienne une instance de délibération efficace sur ce type de question urgente.

Le lancement officiel du Forum pour la coopération en matière de développement a constitué une première étape importante sur la voie d'une coopération pour le développement plus efficace et mieux coordonnée. Quatre messages clairs sont ressortis des débats du Forum: premièrement, il est essentiel que le processus de coopération en matière de développement soit ouvert à tous et qu'il repose sur le principe de l'appropriation et de la maîtrise des projets au niveau national; deuxièmement, il convient de disposer de financements prévisibles et stables et de mettre en place un contrôle efficace de la qualité de l'aide au développement; troisièmement, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont devenues plus importantes, mais elles ne doivent pas se substituer à la coopération Nord-Sud; quatrièmement, le respect d'un certain nombre de principes est nécessaire pour rendre plus efficace la coopération internationale pour le développement.

La «Foire aux innovations», qui a eu lieu pour la première fois cette année, a été l'occasion de présenter différentes solutions pratiques proposées dans le cadre de partenariats internationaux pour lutter contre la malnutrition et la pauvreté.

Les autres débats de la session ont été l'occasion d'aborder un large éventail de questions: création d'emplois, opérations humanitaires, examen triennal complet des activités opérationnelles, situation des pays qui sortent d'un conflit, etc. Le Conseil a également accordé une grande importance aux activités humanitaires et insisté sur la nécessité de renforcer les partenariats entre les organisations humanitaires, de mieux intégrer la perspective sexospécifique dans ce domaine et d'utiliser des moyens militaires lors des opérations de secours en cas de catastrophe naturelle. Les débats relatifs à l'examen triennal complet ont été l'occasion de souligner l'importance de l'appropriation et de la maîtrise des activités opérationnelles au niveau national, d'une meilleure transition entre les activités de secours à court terme et les activités de développement à plus long terme, et, surtout, de la mobilisation de ressources de base plus stables et plus prévisibles. En outre, le Conseil a prorogé les mandats des groupes consultatifs spéciaux sur Haïti et la Guinée-Bissau et, grâce notamment au Forum de la société civile pour le

développement, il a réussi à assurer une participation beaucoup plus large de la société civile aux travaux de la session.

Plusieurs problèmes requièrent toutefois encore l'attention du Conseil: tout d'abord, le dynamisme observé lors du débat de haut niveau devrait se communiquer aux autres débats de la session; deuxièmement, il est nécessaire de se prononcer rapidement sur le programme de travail pluriannuel relatif à l'examen ministériel annuel; et troisièmement, le Conseil engage les délégations à faire des propositions de présentation d'exposés nationaux pour les prochains examens ministériels annuels. Il se félicite de la proposition faite par les Pays-Bas de faire un exposé l'année prochaine.

S'exprimant en son propre nom, M. Seth constate que la session en cours a contribué à dissiper trois mythes concernant les travaux du Conseil. Le premier est que l'ordre du jour des sessions du Conseil ne traiterait pas de questions actuelles qui préoccupent la communauté internationale. Or, on ne peut que constater l'actualité et l'importance des questions abordées à la session de fond de 2007. Le deuxième mythe, qui a également été dissipé, est que les travaux du Conseil feraient double emploi avec ceux de la Deuxième Commission. Il est vrai que ces deux instances examinent un certain nombre de questions identiques, mais la nature des débats et des examens en profondeur du Conseil est fondamentalement différente. Enfin, le troisième mythe est que le Conseil manquerait d'efficacité dans la conduite de ses travaux. Or, si quelques questions ont effectivement été renvoyées cette année, elles sont peu importantes en comparaison avec celles qui avaient été renvoyées par le passé.

M. JAZAIRY (Algérie) propose de raccourcir la durée de la session du Conseil à Genève et de consacrer ses travaux à quelques points essentiels, notamment le débat de haut niveau et certaines questions humanitaires, les affaires courantes et les questions plus techniques étant examinées à New York. Il recommande au Secrétariat de l'Organisation d'examiner cette proposition.

Le PRÉSIDENT remercie tous les participants à la session pour leurs efforts et leur détermination, et tout particulièrement les Vice-Présidents et le secrétariat, ainsi que les nombreux représentants qui ont facilité l'adoption de plusieurs résolutions importantes.

La session qui s'achève a permis de montrer que le Conseil a su se renouveler pour répondre aux nombreux espoirs qu'il suscite et pour s'attaquer aux problèmes de développement les plus urgents, notamment la pauvreté et la faim. Le Conseil est devenu un élément central de la réalisation des objectifs du système des Nations Unies en matière de développement, et les chefs d'État ont récemment élargi ses fonctions pour lui permettre de s'acquitter de cette tâche.

L'examen ministériel annuel, durant lequel les ministres de six pays en développement ont présenté les activités de coopération pour le développement du point de vue national, a permis un échange d'informations et de données d'expérience très utile. Plusieurs pays se sont proposés de faire un exposé lors du prochain examen annuel, notamment les Pays-Bas. L'examen ministériel annuel a également permis d'aborder selon différentes perspectives l'une des questions fondamentales du développement, à savoir l'éradication de la pauvreté.

Le lancement du Forum pour la coopération en matière de développement a été l'occasion d'un dialogue très stimulant sur les questions liées à la coopération Sud-Sud et à la coordination de l'aide.

La Déclaration ministérielle, adoptée par consensus, a envoyé un message important en indiquant à la communauté internationale qu'elle doit s'unir pour surmonter les obstacles qui s'opposent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'accord visant à proroger les mandats des groupes consultatifs spéciaux sur Haïti et la Guinée-Bissau témoigne de la contribution utile que peut apporter le Conseil en promouvant une approche intégrée du rétablissement de la paix dans les pays qui sortent d'un conflit.

La session qui s'achève a été l'occasion d'aborder un large éventail de questions, allant de la promotion du plein-emploi et du travail décent à la mobilisation de ressources plus prévisibles pour financer les activités de développement, en passant par l'utilisation de moyens militaires lors d'opérations de secours en cas de catastrophe naturelle et les mécanismes de financement de l'aide humanitaire.

Il est important de se mettre d'accord sur les thèmes qui seront abordés lors des prochaines sessions du Conseil, de façon à ce que les États Membres et les organismes des Nations Unies

puissent se préparer en temps voulu. Il faudra également s'efforcer d'arriver rapidement à une décision sur le programme de travail pluriannuel.

M. AYUB (Pakistan), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que la session historique qui s'achève a permis de jeter les fondations d'un Conseil plus fort. Il se félicite des résultats de l'examen ministériel annuel, du lancement du Forum pour la coopération en matière de développement et de l'adoption par consensus de la Déclaration ministérielle. Toutefois, il conviendrait que l'examen ministériel annuel bénéficie également, lors des prochaines sessions, d'une participation des pays développés, et qu'il ne se limite pas à des exposés faits par des pays en développement. Par ailleurs, le Conseil devrait veiller à ce que l'examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement soient davantage axés sur l'action et les résultats. Pour rendre les travaux du Conseil plus efficaces, il est impératif que ses décisions et ses travaux se fondent sur des informations factuelles et sur les tendances récentes.

Le Pakistan rappelle qu'il est nécessaire de fixer des critères pour l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire dans le cadre du Partenariat mondial pour le développement et de mettre en place des mécanismes de contrôle concernant chaque domaine d'activité pour faire en sorte que les analyses et les recommandations soient fondées sur la réalité.

M. ESTEVES (Portugal), s'exprimant au nom de l'Union européenne, déclare que l'examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement ont été des étapes importantes sur la voie du renforcement du Conseil. L'Union européenne se félicite de l'adoption prochaine du programme de travail pluriannuel, qui donnera au débat de haut niveau des prochaines sessions la prévisibilité nécessaire et permettra ainsi aux organes subsidiaires du Conseil et aux autres intervenants d'y contribuer le plus efficacement possible.

Les débats concernant l'examen triennal complet des activités opérationnelles constitueront une base utile pour l'examen prochain par l'Assemblée générale de cette question essentielle pour le système des Nations Unies.

Il convient de rappeler que le Conseil a adopté par consensus, durant le débat consacré aux affaires humanitaires, une résolution relative au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence des Nations Unies.

L'Union européenne remercie le Bureau et le secrétariat pour leur contribution au succès de la session qui s'achève.

Après un échange de civilités auquel participent M. Lopes Cabral (Guinée-Bissau), M. Gas (Observateur de la Suisse) et M^{me} Bloem (Observatrice de la Conférence des organisations non gouvernementales (ONG) ayant des relations consultatives avec les Nations Unies), le Président déclare la session close.

La séance est levée à 12 h 20.
